



**DECISION DU BUREAU**  
**Séance du 25 septembre 2024.**

Date de la convocation : 17/09/2024  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 12  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le mercredi 25 septembre 2024,  
les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis à la salle du Confluent  
6 Rue de l'Hôtel de ville à Portet-sur-Garonne  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Étaient présents :** M. ALMÉRO Jean-Jacques, M. BARBREAU Robert, M. BÉZIAT Denis, M. CAZARRÉ Max, M. DEBEAURAIN Guillaume, Mme FÉVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, M. LASSERRE Marc, M. RASPEAU Raoul, M. SARRALIÉ Claude, M. SAVIGNY Thierry, M. SUAUD Thierry.

**Étaient absents excusés :** Mme BONHOMME Martine, M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, Mme GIBERT Janine, M. RIVAL Patrice.

**Décision n°BU202465 : Notification du marché d'audits énergétiques des bâtiments publics**

Nomenclature : 1.1.1.3 Délibérations relatives à l'autorisation de signer le marché

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry SAVIGNY est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés,

**Considérant** que le présent marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles R2123-1 à 8 et L2123-1 du Code de la commande publique,

**Considérant** qu'il s'agit d'un marché d'une durée d'un an et d'un montant maximum de 130 000 € HT conclu avec plusieurs titulaires,

**Considérant** que ce marché comprend 4 lots géographiques couvrant le département de la Haute-Garonne, hors Toulouse.

**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne****DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :**Article 1** : d'autoriser le Président à signer et à notifier le marché 2024 d'audits énergétiques des bâtiments publics pour les 4 lots géographiques

Entreprise attributaire	N° de Lot	Note prix (/30)	Note technique (/70)	Note globale (/100)
EREAH	1	30	55	85
EREAH	2	29,98	55	84,98
EREAH	3	30	55	85
BUREAU VERITAS	4	30	52,5	82,5

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président

  
Thierry SGAUDVu et affiché à la porte du SDEHG,  
Le

14 OCT. 2024

**Résultat du vote :**

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>